

L'ACCÈS AU MARCHÉ

NOMENCLATURE

Le document intitulé *The Seafood List: FDA's Guide to Acceptable Market Names for Seafood Sold in Interstate Commerce* renferme une liste de la nomenclature acceptée aux États-Unis pour les poissons et les fruits de mer importés ou distribués à l'échelle du pays. Cette liste a été dressée par la Food and Drug Administration (FDA) en collaboration avec le National Marine Fisheries Service (NMFS). Le guide de la FDA vise à uniformiser les noms d'espèces en usage dans l'industrie du poisson et à fournir les indications pertinentes sur l'acceptabilité des diverses appellations. La liste, qui comprend presque toutes les espèces de poissons et de fruits de mer vendues aux États-Unis, est diffusée sous forme de base de données. Pour déterminer les espèces à inclure dans la nomenclature et les appellations commerciales à retenir, on s'est servi des critères suivants :

- 1) L'espèce doit actuellement être vendue aux États-Unis, dans le cadre du commerce inter-États, ou présenter un important potentiel de vente.
- 2) L'espèce ne doit pas figurer sur la liste des espèces menacées.
- 3) La loi ne doit pas interdire la vente de l'espèce dans le cadre du commerce inter-États.
- 4) Les appellations courantes ou commerciales déjà prescrites par les lois fédérales américaines ont été intégrées à la nomenclature.

Les appellations commerciales correspondent à la terminologie américaine courante. Lorsque plusieurs noms courants sont employés pour désigner une même espèce, l'appellation commerciale acceptée est retenue sur la base des références antérieures et après consultations entre la FDA et le NMFS. Sur les étiquettes des produits contenant du poisson ou des fruits de mer, il est recommandé d'employer l'appellation commerciale acceptée ou l'appellation courante, à des fins de conformité aux règles de la FDA et du NMFS. Il n'est pas recommandé d'utiliser les noms vernaculaires ou appellations régionales sur les étiquettes, afin d'éviter des erreurs de classification. Pour obtenir un exemplaire de la nomenclature des appellations acceptées de la FDA, écrire à l'adresse suivante :

U.S. Government Printing Office
Superintendent of Documents, Mail Stop: SSOP
Washington, D.C. 20402-9328
ISBN 0-16-042999-4

ÉTIQUETAGE/EMBALLAGE

Depuis le 8 mai 1994, les producteurs sont tenus d'inclure de l'information nutritionnelle sur les étiquettes de la plupart des produits du poisson et des fruits de mer. Il est permis d'employer certaines formules pour commenter la valeur nutritive des produits étiquetés pour le commerce ou destinés aux restaurants si la composition de ces produits est conforme aux normes établies. On doit diffuser, au point de vente, l'information nutritionnelle exigée sur les poissons et les fruits de mer, en apposant une étiquette sur le produit ou en plaçant une affiche, des brochures ou des dépliants à proximité des aliments étalés. On peut également compléter l'information fournie sur les étiquettes par des vidéos, des démonstrations en magasin ou par d'autres moyens. Toutes les précisions relatives à l'emballage et à l'étiquetage des produits du poisson et des fruits de mer distribués sur le marché américain sont fournies dans le *Code of Federal Regulations: Food Labelling Requirements (CFR)*, publié par le département américain de la Santé et des Services sociaux. On peut obtenir ce document auprès de la FDA en écrivant à l'adresse suivante : Center for Food Safety and Applied Nutrition, Industry Activities Section, Washington, D.C. 20204.